

P-767

Val-d'Or, le 5 juillet 2018

À : **M. Martin Rhéaume, Directeur**  
**Direction des affaires autochtones**  
**Ministère de la Santé et des Services sociaux**

c.c. : **M<sup>e</sup> Marie-Paule Boucher, Représentante de la Procureure générale du Québec**  
**M<sup>e</sup> Denise Robillard, Représentante de la Procureure générale du Québec**  
**M<sup>me</sup> Deirdre Geraghty, Représentante de la Procureure générale du Québec**  
**M<sup>me</sup> Johanne Rhains, Ministère de la Santé et des Services sociaux**

De : **M<sup>e</sup> Marie-Josée Barry-Gosselin, Procureure en chef adjointe**

Objet : **Demande de renseignements dans le cadre des travaux de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès**

Dossier : **DG-0240-D**

Monsieur Rhéaume,

**Veillez noter que dans l'éventualité où la troisième question doit être répondue par un autre ministère tel que le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, nous sollicitons votre collaboration pour transmettre ladite demande.**

Dans le cadre de ses travaux, la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès* (CERP) sollicite la collaboration du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), de chaque Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS), de chaque Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS), du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James (CRSSSBJ), de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik (RRSSSN) et du Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James (CCSSSBJ) **afin d'obtenir des informations sur l'offre de services en traitement des dépendances conçue pour les personnes autochtones.**

À cet effet, la CERP voudrait obtenir les informations/documents suivants :

1. Toutes orientations, visions ou actions concrètes posées par le MSSS en matière de traitement des dépendances conçues spécifiquement pour les personnes autochtones.

2. Concernant la certification par le MSSS des ressources communautaires ou privées offrant de l'hébergement en dépendance :
  - a. La liste des ressources certifiées par région sociosanitaire, incluant le lieu, la langue, la clientèle desservie et le nombre de places réservées pour des personnes autochtones, le cas échéant;
  - b. Toute information relative à l'offre de programmes de thérapie, de désintoxication ou de réinsertion sociale conçus spécifiquement pour les clientèles autochtones par ces ressources certifiées;
  - c. Toute information quant à la certification ou à la reconnaissance par le MSSS des centres créés sous le Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les Autochtones (PNLAADA). Si ceux-ci sont certifiés, veuillez préciser lesquels, s'ils ne sont pas certifiés, veuillez spécifier pourquoi;
  - d. Toute information quant au financement accordé par le MSSS ou un autre ministère à ces ressources.
3. Concernant l'admissibilité financière des personnes autochtones souhaitant séjourner dans les ressources communautaires ou privées offrant de l'hébergement en dépendance certifiée, et ce, depuis 2001 :
  - a. Toute politique, directive, orientation, norme ou pratique du MSSS concernant l'admissibilité financière à ces ressources pour les personnes autochtones prestataires de la solidarité sociale, et ce, autant en milieux urbains qu'en communautés conventionnées et non conventionnées;
  - b. Toute information concernant l'engagement médiatisé du ministère québécois du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) de mars 2017 pour assumer temporairement les frais de ces personnes;
  - c. Toute information concernant l'entente conclue entre Santé Canada et le MTESS pour la création d'un programme particulier pour leur permettre d'accéder à ces ressources;
  - d. Toute information sur les critères d'admissibilité à ce programme, notamment les critères liés à la résidence, au statut, aux ordonnances judiciaires ou autre;
4. Toute information relative à l'existence de programmes spécifiquement conçus pour les personnes autochtones gérés par les centres de réadaptation en dépendance dans le réseau de la santé et des services sociaux du Québec, et ce, autant en milieux urbains que dans les communautés et autant en suivi externe qu'en hébergement.

Nous vous prions de nous transmettre toute autre information ou document pouvant étayer ou soutenir les informations que vous nous fournirez en réponse à cette demande, même s'ils ne se retrouvent pas dans la liste ci-haut. Ces documents serviront à remplir le mandat de la CERP :

*La Commission d'enquête provinciale a pour mandat d'enquêter, de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions correctives concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation de certains services publics offerts aux Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et les services sociaux ainsi que les services de protection de la jeunesse.*

Dans un premier temps, nous vous demandons de nous aviser, dans un délai de **cinq (5) jours**, si vous n'êtes pas en mesure de répondre à la présente demande, quelle qu'en soit la raison. Le cas échéant, veuillez nous faire part de vos motifs d'incapacité par courriel à [jacinthe.poisson@cerp.gouv.qc.ca](mailto:jacinthe.poisson@cerp.gouv.qc.ca).

Dans un deuxième temps, nous vous demandons de répondre à la présente en nous communiquant les informations et la documentation demandées dans les **trente (30) prochains jours**.

Pour ce faire, vous pouvez procéder par courriel à [nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca](mailto:nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca). S'il s'agit de documents confidentiels, nous vous proposons de mettre à votre disposition notre plateforme de Partage sécurisé de documents (PSD). Si cette proposition vous convient, veuillez nous l'indiquer par courriel à [nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca](mailto:nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca) afin que nous vous fassions suivre la procédure à cet effet. Enfin, si vous préférez nous les adresser par la poste, veuillez nous les faire parvenir par messagerie à l'adresse suivante :

M<sup>me</sup> Nicole Durocher  
Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics  
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Également, vous avez la responsabilité de nous aviser lorsque les documents ou les renseignements transmis en réponse à la présente ont un caractère confidentiel ou privilégié. Nous vous invitons donc à nous en faire part par écrit et à contacter, au besoin, le procureur en charge du dossier afin d'avoir une discussion sur l'utilisation qui pourra être faite desdits documents ou renseignements.

Pour toute autre question concernant cette demande, veuillez en faire part directement par courriel à [jacinthe.poisson@cerp.gouv.qc.ca](mailto:jacinthe.poisson@cerp.gouv.qc.ca) ou par téléphone au 819 354-5002.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre correspondance, nous vous prions d'agréer, Monsieur Rhéaume, nos plus sincères salutations.

**M<sup>e</sup> Marie-Josée Barry-Gosselin**

**Procureure en chef adjointe / Deputy Chief Counsel**

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès

600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Tél. : (sans frais / toll free) 1 844 580-0113

Tél. : 819 354-5039

[marie-josée.barry-gosselin@cerp.gouv.qc.ca](mailto:marie-josée.barry-gosselin@cerp.gouv.qc.ca)

[www.cerp.gouv.qc.ca](http://www.cerp.gouv.qc.ca)